40882 - Un chrétien demande la cause de l’interdiction formelle de la consommation du vin en Islam.

question

je suis chrétien. et quand nous demandons pourquoi la consommation du vin est interdite en Islam on vous dit que c’est parce qu’il perturbe la raison. pourtant la prise d’un petit verre une fois après quelques mois n’a pas d’effet nocif. mieux, certains scientifiques affirment que c’est bon pour le cœur. pourquoi cette interdiction formelle d'en consommer même un seule goutte. l’on est assez raisonnable pour se maîtriser et cesser de boire avant de devenir ivre. pourquoi l’Islam exige-t-il des musulmans de s’éloigner du vin, et de la viande porcine pour la bonne pratique de leur religion au lieu de se contenter d’en expliquer les mauvais effets et de laisser les gens choisir ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, nous vous souhaitons la bienvenue à notre site en tant que chercheur de la vérité. nous demandons à Allah de rendre notre réponse satisfaisante et de faire en sorte que, après l’avoir lu et médite avec objectivité, vous saisiriez la parfaite sagesse de la loi Islamique et procèderez a la révision de votre position et chercherez la vérité

Deuxièmement, il est établi dans notre loi Islamique qu’elle vise à maximaliser les avantages et à réduire au maximum les préjudices. Toute chose utile et toute chose dont les aspects utiles l’emportent sur les aspects négatifs sont jugées licites. De même, toute chose nocive et toute chose dont les aspects négatifs l’emportent sur les aspects positifs sont jugées illicites.

Or le vin appartient à cette catégorie incontestablement.

A ce propos le Très Haut dit : Ils t' interrogent sur le vin et les jeux de hasard. Dis: "Dans les deux

il y a un grand péché et quelques avantages pour les gens; mais dans les deux, le péché est plus grand que l' utilité". Et ils t' interrogent: "Que doit- on dépenser (en charité)?" Dis: "L' excédent de vos biens." Ainsi, Allah vous explique Ses versets afin que vous méditiez (Coran , 2 : 219). Les préjudices qui résultent de la consommation du vin sont évoqués par Allah , le Transcendant, le Très Haut en ces termes : ô les croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu' une abomination, œuvre du Diable. ‹cartez- vous en, afin que vous réussissiez.Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l' inimitié et la haine, et vous détourner d' invoquer Allah et de la Salâ. Allez- vous donc y mettre fin? (Coran , 5 : 90-91).A travers ces deux versets , Allah le Très Haut déclare vigoureusement le vin interdit voire assimilé aux statues-idoles et aux flèches de divination; deux manifestations du shirk (idolâtrie) très répandues dans la péninsule arabique avant l'Islam. Allah en a fait ici des œuvres diaboliques. Or l'œuvre du diable consiste dans la turpitude et le blâmable. Voilà pourquoi Allah nous donne l'ordre de nous en éloigner et fait de cela le moyen d'accéder au bonheur. Allah a cité parmi les préjudices du vin affectant la religion le fait de détourner les gens de l'accomplissement de leurs devoirs et des actes culturels méritoires comme le rappel d'Allah et la prière.

Le vin provoque des dégâts si important qu'il mérite bien ces propos de notre Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : Le vin est la mère des vices (Hadith jugé bon et cité par al-Albani dans as-Silsila as-Sahiha,1854).

Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit encore : Le vin est la mère des turpitudes, le plus grave des pêchés majeurs. Celui qui le consomme peut coucher avec sa mère ou sa tante paternelle ou maternelle (Hadith jugé bon parce que bien corroboré par d'autres selon la déclaration d'al-Albani dans as- as-Silsila as-Sahiha, 1853).

Ceci fait partie des preuves de la véridicité de notre Prophète Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui). Son information s'est avérée. N'avez-vous pas appris la nouvelle de ce jeune qui, arrivé chez lui dans une ivresse totale, viola sa propre mère après avoir menacé de la tuer avec un couteau ? Prise de pitié pour lui, elle obtempéra. Mais quand le jeune a retrouvé sa lucidité et réalisé l'acte qu'il venait de commettre, il s'est suicidé.

Regardez à quoi le vin l'a conduit ! Viol de sa propre mère et suicide ! Nous demandons à Allah de nous en préserver..

Bien plus, l'Encyclopédie britannique dit que la plupart des agressions sexuelles incestueuses, comme celles qui visent les proches parents comme la sœur, la mère et la fille, sont commises sous l'influence de l'alcool.

S'agissant de l'affirmation selon laquelle la prise d'une faible quantité de vin est bonne pour le cœur, nous disons ceci :

Premièrement, les recherches récentes ont prouvé que ce qui est dit à propos du bon effet du vin sur le coeur, notamment le dilatement des veines est une erreur énorme.

En effet, le vin ne dilate pas les veines qui arrosent le cœur, comme on l'a imaginé. Car il dilate les artères, tout en rétrécissant les veines à cause de l'accumulation des résidus de graisse et de cholestérol en leur sein. C'est pourquoi il favorise les tensions cardiaques et l'angine (ou douleur aiguë à la poitrine). Ceci est surtout le cas quand sa consommation s'accompagne de l'usage du tabac qui, à son tour, provoque le rétrécissement des reins.

Le vin a un effet sur le cœur lui-même puis qu'il l'empoisonne et perturbe son fonctionnement. Ceci est surtout le cas quand on consomme de le bière contenant du cobalt. Le cœur peut aussi être atteint d'une inflammation à cause des effets de l'alcool.

Deuxièmement, le prétendu bon effet de l'alcool sur le cœur peut être obtenu de sources autres que le vin qui provoque plus de préjudices et de pêchés que de bons effets.

Troisièmement, on dit encore que le prétendue utilité du vin pour le cœur est due aux fruits et d'autres matières dont on extrait le vin comme la vigne, la pomme etc. Mais il est-il possible d'obtenir les effets positifs à partir des éléments nutritifs non fermentés qu'Allah a rendu licites.

Quatrièmement, à supposer que le vin ait des effets positifs sur le cœur, il faut les comparer à ses grands effets destructeurs pour la santé, effets qu'il est possible de constater grâce à la lecture de n'importe quel ouvrage de référence en médecine traitant de l'alcoolisme et de ses conséquences

dévastatrices pour l'homme.

Voir par exemple : al-idman al-kouholi (l'alcoolisme) par Dr Nabhi at-Tawil, édition de Mouassassat ar-Rissala, Beyrouth ; abhath wa a'amaal al moutamar al-Islami (actes des 3e et 4e Conférences Mondiales sur la médecine Islamique, Edition du Kuwaît, 1405 et 1407 H (1985 et 1987).

Comme aujourd'hui, des gens croyaient jadis que le vin était utile. C'est pourquoi, l'un des compagnons du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) Tariq ibn Souwayd al-Djou'fi interrogea le Prophète à propos du vin et le Prophète le lui interdit :

- J'en fais un usage curatif

-« Il n'a rien de curatif ; il est source de maladie "(rapporté par Mouslim) Ces propos du Prophète font partie des preuves de sa véridicité et de sa prophétie.

Vous dite que l'homme est assez raisonnable pour maîtriser ses actes et cesser de boire avant de tomber dans une ivresse totale. Voilà les propos de quelqu'un qui ne fait pas attention aux voies par lesquelles passe Satan le maudit pour éloigner les gens du Maître des mondes. C'est en plus la parole de quelqu'un qui ne connaît pas ou qui feigne d'ignorer la relation qui lie le consommateur du vin à cette boisson et qui est telle qu'elle l'entraîne progressivement vers l'alcoolisme Satan entraîne le fidèle serviteur progressivement (vers ses objectifs). Tel le fait passer du moins important au plus grave, il tente de le faire passer du simple acte de désobéissance envers Allah à l'infidélité, et ce pas à pas et étape par étape, si toutefois il en ait la possibilité. C'est à quoi renvoie la parole du Maître des mondes dans la sourate de la lumière ش vous qui avez cru! Ne suivez pas les pas du Diable. Quiconque suit les pas du Diable, (sachez que) celui-ci ordonne la turpitude et le blâmable. Et n' eussent été la grâce d' Allah envers vous et Sa miséricorde, nul d' entre vous n' aurait jamais été pur. Mais Allah purifie qui Il veut. Et Allah est Audient et Omniscient. (Coran , 24 : 21).

C'est aussi le processus auquel un poète fait allusion en ces termes :

"Regard puis sourire puis salut.

Puis parole puis rendez-vous puis rencontre."

Ceci est si évident que tout un chacun le sait. Mais il est encore plus évident dans le cas du buveur de vin.

Un proverbe oriental dit : L'homme prend un verre de vin puis le premier verre prend un deuxième puis celui-ci prend l'homme .L'histoire commence par un conseil donné par un médecin ou un ami qui veut que l'on prenne un verre à titre d'apéritif ou pour être détendu ou pour faire comme les amis réunis dans le cadre d'une réception pendant laquelle le vin est servi comme une composante du menu. Ensuite, on établit progressivement un lien organique et psychologique avec l'alcool. Et celui-ci finit par faire partie de la vie de l'intéressé. Ce processus aboutit à la transformation du consommateur accoutumé en un prisonnier de l'alcool ; il le cherche comme un malade cherche un médicament.

C'est ce qui fait dire à un poète :

"Que de verre j'ai bu pour me soigner de leurs propres méfaits !"

Le premier verre lui fait du bien puisqu'il n'est pas encore ivre et il ressent un certain confort et un léger étourdissement. Le deuxième verre produit les mêmes effets et fait naître de la nostalgie pour le verre bu la veille. Le corps s'habitue peu à peu à la résorption des poisons générés par l'alcool. Et l'on éprouve un besoin croissant d'augmenter la quantité consommée afin de retrouver le sentiment éprouvé à la suite de la consommation du premier verre. Ensuite l'on devient plus régulier dans la consommation de l'alcool et plus vorace.

Voilà pourquoi la loi Islamique a été sage dans son interdiction de la consommation d'une quantité quelconque du vin ; petite ou grande. Car la petite est la première composante de la grande quantité et le cumul des petites quantités font une grande quantité !

« Ne méprise rien de petit

Car des cailloux ressemblés forment une montagne ».

Vous dites pourquoi l'Islam exige t-il des musulmans l'abandon du vin et de la viande porcine pour la bonne pratique de leur religion au lieu de se contenter de leur en expliquer les méfaits et de la laisser choisir ?

Cette question recèle une grande supercherie. Car il est connu que la capacité intellectuelle et les connaissances ne sont pas les mêmes chez tous les individus quand il s'agit de réaliser ce qui est nocif et ce qui est utile. Et il en est de même de leur force et de leur volonté de s'imposer le choix de ce qui est utile et l'abandon de ce qui est nocif. Il ne serait pas possible de régler les conduites individuelles et collectives, si on laissait chacun choisir librement ce qu'il y a à faire.

Si une telle liberté de choisir était accordé à tous, les effets nocifs de la consommation du vin et ses conséquences dévastatrices ne se limiteraient pas aux seuls consommateurs puisqu'ils atteindraient toutes les couches de la société. C'est pourquoi on ne peut laisser chacun choisir selon son bon vouloir.

Les maladies liées à l'alcoolisme ont un impact affaiblissant sur toute la société car celle-ci est un corps constitué d'individus. La baisse de la productivité qui résulte de la maladie de l'alcoolique porte atteinte à d'autres. La part du budget (national) consacrée à son traitement est un manque à gagner pour d'autres, et ce ,pour ne pas parler des crimes qui résultent de l'alcoolisme. A propos de ces crimes, un rapport de l'OMS traitant des crimes violents commis dans 30 pays dont les US et la Grande Bretagne affirme que 86% des homicides et 50% des viols sont commis sous l'effet de l'alcool.Les statistiques concernant cette affaire sont nombreuses et disponibles dans différents pays du monde.

S'agissant des accidents de la circulation, ils sont plus connus. En effet, en 1965, par exemple, les morts provoquées par des accidents de la circulation aux US s'élevaient à 49.000 cas auxquels il fallait ajouter 1.800.000 blessures entraînant un handicap irréversible. Les autorités médicales de l'époque ont estimé que la moitié des accidents mortels était due à l'alcool. La perte (économique) qui en a résulté était estimée à 8 milliards 900 millions de dollars.

Au Chili, en Amérique du Sud, 70% des accidents de la circulation de l’année 1966 était lié à l’ivresse. A Paris, on a découvert que dix à quinze pour cent de l’ensemble des accidents était dû à l’alcool.

Par ailleurs, on oppose à l’auteur de la présente question ceci : pourquoi pas se contenter d’expliquer aux gens les méfaits du vol tout en leur donnant la liberté de choisir et sans établir une peine pour le vol ?

Pourquoi pas en faire de même pour le meurtre et la corruption ? Ce serait faire en sorte que la société soit livrée au chaos et à la loi de la jungle.En plus, la même question peut être posée par rapport à toutes les lois qui régissent la vie des gens.

Le fondement de l’abandon de la religion d’Allah le Très Haut descendue du ciel, et de l’abandon de sa loi faite pour ses fidèles serviteurs repose sur cette idée selon laquelle il faut laisser l'homme sans rien lui prescrire ou proscrire. Pourtant l’observance des ordres et des interdits et le respect du licite et de l’illicite constituent la plus simple expression de la servitude envers Allah. C’est le droit exclusif du Créateur en tant que créateur. A ce propos la Maître des mondes dit :"L' homme pense- t- il qu' on le laissera sans obligation à observer?"’ (Coran, 75: 36) . C’est-à-dire l’homme croit-il que son Maître va le laisser sans lui imposer un ordre ou un interdit ? Ce qui aurait pour conséquence de le laisser éternellement dans sa tombe sans le ressusciter et sans l’amener au rassemblement des humains et sans lui faire un examen de ses œuvres : Où serait alors passé sa servitude à l’égard du Maître des mondes puisqu’il n’y aurait plus ni ordre ni interdit ni récompense ni châtiment ? Pourquoi alors entrerions-nous au Paradis?